



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

COFACE

Question écrite n° 50515

### Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M le ministre delegue a l'industrie et au commerce exterieur sur le souhait de nombreux Francais d'une reforme du fonctionnement de l'assurance credit pour les exportations. En effet les contrats impayes sont souvent inutiles pour le developpement des pays en difficulte et pesent lourdement sur le budget de l'Etat francais. Elle lui demande quels sont les projets du Gouvernement pour mettre en place des procedures garantissant la transparence du fonctionnement de la Coface.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les preoccupations dont l'honorable parlementaire fait etat sur le fonctionnement de la Coface appellent les observations suivantes : en premier lieu, tous les pays developpes presents sur le marche des ventes de materiel militaire apportent, sous une forme ou sous une autre, un soutien a leurs exportateurs. A la difference de certains de ses partenaires et en particulier des Etats-Unis, la France refuse de financer ces ventes par le biais de credits concessionnels ou de don, et s'attache en revanche a respecter les regles de l'arrangement OCDE sur les credits a l'exportation, bien que le secteur militaire ne soit pas formellement couvert par cet accord. Afin d'introduire davantage de discipline dans le mode de financement des ventes d'armes et de reserver l'usage des credits d'aide aux projets susceptibles d'accelerer le developpement des pays recipiendaires, il nous semblerait souhaitable de lancer une negociation multilaterale, qui viserait l'extension du consensus obtenu au sein de l'OCDE au secteur militaire et l'interdiction des dons et credits d'aide dans ce secteur. Le Gouvernement francais limite donc l'intervention de l'Etat dans le financement des exportations de materiel militaire a l'octroi d'une garantie Coface. Il convient d'ajouter que les prises en garantie concernent dans leur grande majorite des pays reputes solvables : alors qu'en 1988 les prises en garantie de materiel militaire sur les pays relevant des categories de primes 1 et 2 (pays solvables) representaient 53 p 100 du total, ce pourcentage s'elevait a 93 p 100 en 1990 (les exportations garanties etant composees a hauteur d'un tiers de ventes au comptant). L'amelioration de la qualite du portefeuille de creances militaires de la Coface rend improbable l'apparition d'un deficit sectoriel. Le sinistre irakien, d'un cout moins eleve que ce qui avait ete prevu debut 1991, releve plus de l'accident conjoncturel que d'une tendance structurelle. En deuxieme lieu, le Gouvernement est pleinement conscient de la necessite d'assurer la transparence des procedures d'assurance-credit, tout en respectant la confidentialite des relations qui unissent la Coface et ses assures. Chaque annee, dans le cadre de la preparation de la loi de finances, la direction des relations economiques exterieures et la direction du Tresor fournissent aux parlementaires une information aussi complete que possible. Elles repondent en tant que de besoin aux questions adressees au Gouvernement. En 1991, ces deux directions se sont livrees a un travail d'explication approfondi dans le cadre de l'enquete sur les financements de grands contrats menee par M Chinaud. En troisieme lieu, la charge que fait peser l'assurance-credit sur le budget de l'Etat est indeniable. Il faut toutefois noter : que nos principaux partenaires enregistrent des deficits d'un montant comparable (au titre de l'exercice 1991, le deficit des systemes d'assurance-credit devrait atteindre 600 millions de livres en Grande-Bretagne, 2 200 millions de deutschmarks en RFA, 880 millions de dollars aux Etats-Unis et 2 320 millions de dollars au Japon, contre moins de 8 milliards de francs en France) ; que l'alourdissement de la

charge budgétaire de 1985 à 1989 est allée de pair avec un moindre recours aux refinancements de dette par la Banque française du commerce extérieur (BFCE), qui traduit une volonté de budgétisation des dépenses considérées comme définitives ou semi-définitives ; que le coût budgétaire de l'assurance-crédit à l'exportation est directement lié à la crise de l'endettement qui affecte les pays en voie de développement. Cette procédure, qui fonctionnait à coût nul jusqu'en 1985, a vu ses résultats se dégrader fortement jusqu'en 1989, année au cours de laquelle les indemnités versées sur les pays dont la dette a été consolidée représentaient plus des deux tiers des indemnités totales. En 1990 et 1991, on observe un retablisement sensible des comptes de l'assurance-crédit, que l'on examine la dotation budgétaire allouée à la Coface, ou que l'on tienne compte également des refinancements effectués par la BFCE (unité MF). Voir tableau dans le JO no 20 (année 1992). Le coût de ces procédures doit être apprécié sur le long terme, sachant que la raison principale de l'intervention de l'État dans ce secteur repose sur l'impossibilité de faire prendre en charge par le marché un certain nombre de risques non mutualisables (notamment risque politique, risque commercial à moyen terme) attachés aux opérations d'exportation. J'ajouterai que, contrairement aux affirmations de la presse écrite, il n'a nullement été nécessaire de recourir à des « artifices comptables » pour contenir la dotation budgétaire 1991 dans la limite des 8 milliards inscrits en loi de finances initiales (LFI). Le besoin de financement de la Coface pour l'exercice a en effet pu être révisé à la baisse grâce au montant des recouvrements, qui a été plus substantiel que prévu (notamment sur l'Égypte et le Brésil), et au coût des sinistres de fabrication sur la Jordanie et l'Irak, qui a été au contraire inférieur aux prévisions initiales. L'amélioration des résultats financiers traduit enfin, avec un retard correspondant au délai qui sépare la prise en garantie de la période de remboursement, le resserrement progressif de la politique de crédit : en 1983, la politique de crédit était totalement ouverte sur 41,37 p 100 des pays contre 5,78 p 100 en 1991 ; nos engagements étaient plafonnés sur 21,55 p 100 des pays contre 28 p 100 en 1991, et 18 p 100 des pays étaient interdits contre 44 p 100 en 1991. Pour 1991, l'interdiction de prendre de nouveaux crédits à moyen terme en garantie concernent 21 pays en Afrique, 18 pays en Amérique latine, 1 pays en Europe centrale et orientale, 7 pays en Asie et 6 pays au Moyen-Orient. Cette politique sera poursuivie dans les années à venir, sachant que la principale incertitude réside dans l'évolution des pays de l'Est (et en particulier de l'ex-Union soviétique) qui risque de peser lourdement sur les budgets d'assurance-crédit des pays occidentaux. Tous les efforts seront néanmoins faits pour contenir la charge budgétaire de l'assurance-crédit dans des limites raisonnables, et pour faire en sorte que cet instrument serve aux mieux les intérêts de nos exportateurs et de nos principaux clients.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Boutin Christine](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50515

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** industrie et au commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie et au commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1991, page 4764